

DCM N° 62 /2026

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves -
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - GARIBALDO Yves -
LOSCHI Bernadette - NICOL Kévin - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- * M. CLÉMENT Pierre-Benoît (procuration donnée à Mme LOSCHI Bernadette).
- * Mme DAMEVIN Doriane (procuration donnée à M. GARIBALDO Yves).

- M. GARIBALDO Yves a été élu Secrétaire de Séance.

- Date de la CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11/09/2026.

- Date de l'affichage de la LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 17/09/2026 :
le 21/09/2026 et de la publication sur le SITE INTERNET de la Commune le 21/09/2026.

DATE CONVOCATION C.M. :

11/09/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

21/09/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

01/10/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

01/10/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 15
-PRÉSENTS : 13
- VOTANTS : 15

.....
OBJET : CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE PENDANT LES PERIODES HIVERNALES
DU 01/11 AU 31/03 DE CHAQUE ANNÉE.

Délibération N°62/2026

VOTANTS : 15

11 voix POUR

4 ABSTENTIONS : MM. CHANUT Lionel - CLÉMENT Pierre-Benoît - LOSCHI Bernadette –
NICOL Kévin –

Argument de M. CHANUT Lionel : « abstention car je suis membre du bureau du Comité des Fêtes »

Argument de MM. CLÉMENT Pierre-Benoît - LOSCHI Bernadette – NICOL Kévin : « 3 abstentions - Cette décision globale ne prend pas en compte les besoins d'animation ponctuelle des associations communales . »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
par 11 voix POUR (voir détail ci-dessus)

Suite à l'augmentation des coûts de l'énergie et aux demandes d'abaisser les températures dans les bâtiments communaux,

- **DECIDE** de continuer à ne plus louer la salle polyvalente aux particuliers pendant les périodes hivernales du 01/11 au 31/03 de chaque année.
- **PRECISE** que la salle polyvalente restera disponible aux diverses associations et entreprises dans le cadre de leurs activités, sans que la source de chaleur soit augmentée.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 30 septembre 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

M. GARIBALDO Yves,

Secrétaire de Séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to M. Garibaldo Yves, the Secretary of the Session.